Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20220630-CC220630-120300-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
REGION DE GUEBWILLER

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA RÉGION DE GUEBWILLER
DE LA SÉANCE DU
30 juin 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le trente juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller s'est réuni dans la salle des séances du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Marcello ROTOLO, Président de la CCRG.

Nombre de Conseillers élus : 41
Nombre de Conseillers en fonction : 41
Nombre de Conseillers présents : 27
Quorum : 21

Présents :
Dominique ABADOMA – Daniel BRAUN – Josiane BRENDER-SYDA – Hélène CORNEC – Anne DEHESTRU – Patrice FLUCK – Hélène FRANÇOIS-AULLEN – Alain FURSTENBERGER – Jean-Luc GALLIATH – Guy HABECKER – Maud HART – Philippe HECKY – Marc JUNG – Maurice KECH – Francis KLEITZ – Marianne LOEWERT – Roland MARTIN – Angélique MULLER – Claude MULLER – Fleur OURY – Karine PAGLIARULO – Marcello ROTOLO – Sylviane ROTOLO – André SCHLEGEL – Marie-Josée STAENDER – André WELTY – François WURTZ –

Ont donné procuration :
Yves COQUELLE à Marianne LOEWERT – Annie DITTRICH à Fleur OURY – Christian FACCHIN à Hélène FRANÇOIS-AULLEN – Jean-Jacques FISCHER à Maurice KECH – Claudine GRAWEY à Daniel BRAUN – Daniel HINDELANG à Sylviane ROTOLO – Marie-Christine HUMMEL à André SCHLEGEL – Yann KELLER à Claude MULLER – Francis KOHLER à Philippe HECKY – Luc MARCK à Marcello ROTOLO – Aurélie OTTMANN à Dominique ABADOMA –

Absents non excusés :
Jean-Pierre PELTIER – Grégory STICH – César TOGNI –

Assistaient en outre à la séance :
Des agents de la CCRG
La presse locale

Secrétaires de séance :
Dominique ABADOMA, assisté par Éric GILBERT, Directeur Général des Services de la CCRG

Signé et publié sur le site Internet de la CCRG le 13 juillet 2022
Le Président de la CCRG, Marcello Rotolo
Le Secrétaire de séance, Dominique Abadoma

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20220630-CC220630-120300-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Point 12. RESSOURCES HUMAINES

12.3- Recrutement d'un vacataire *(NS)*

Ce point est présenté par Monsieur le Président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que les collectivités territoriales ou établissements publics peuvent recruter des vacataires sous réserve que les trois conditions suivantes soient réunies :

✓ *recrutement pour exécuter un acte déterminé*

✓ *recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public*

✓ *rémunération attachée à l'acte.*

Dans le cadre du soutien à la parentalité et à la suite de la création du Réseau Local Parents, l'ouverture, en mars 2019, du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) Flori'bulle a permis de proposer un outil de soutien et de médiation à la relation entre les parents et leurs jeunes enfants.

Le LAEP est ouvert les vendredis matin et chaque accueil nécessite la présence de deux personnes en simultané formées à la posture d'écoute.

Les agents du Relais Petite Enfance (RPE) assurent actuellement ces ouvertures.

Face au succès de ce service, il est proposé de procéder au recrutement d'un vacataire pour assurer le bon fonctionnement du LAEP Flori'bulle et permettre au personnel de se rendre plus disponible pour ses missions au RPE.

Ce dernier assurera deux accueils de 4 heures par mois, en dehors des périodes de fermeture estivale, soit un total de 76 heures pour une année pleine.

Chaque vacation sera rémunérée sur la base d'un taux horaire correspondant au SMIC + 30 %, soit 14,10 € (valeur au 1er mai 2022).

Le Bureau, réuni le 25 janvier 2022, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- *d'autoriser Monsieur le Président à recruter un vacataire pour une durée d'un an*
- *de fixer sa rémunération comme indiqué ci-dessus*
- *d'inscrire la dépense au Budget Général 2022*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document et tout acte afférents à cette décision.*

Ce point est adopté à l'unanimité dont onze procurations – *Yves Coquelle – Annie Dittrich – Christian Facchin – Jean-Jacques Fischer – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Marie-Christine Hummel – Yann Keller – Francis Kohler – Luc Marck – Aurélie Ottmann –*.

Signé et publié sur le site Internet de la CCRG le 13 juillet 2022
Le Président de la CCRG, Marcello Rotolo
Le Secrétaire de séance, Dominique Abadoma